

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 32 (1906)
Heft: 19

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de MM. Hanny et Schmutz, qui s'étaient chargés d'organiser la course, chacun s'en fut chez soi remportant un charmant souvenir de cette journée bien remplie.

Projet de course à Pylimont.

Lors de la course à Montcherand de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et des Associations d'anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne et du Polytechnicum de Zurich, le 22 septembre, il a été fait une communication intéressante sur la construction d'un viaduc en ciment armé sur le Rhône, à Pylimont.

MM. les ingénieurs et architectes que cette construction pourrait intéresser sont conviés à une course fixée éventuellement au jeudi 25 octobre avec le programme suivant :

- 6 h. 20 matin. Départ de Lausanne.
 8 h. 20 (H. de P.). Arrivée à Pylimont. Visite du pont de 185 m. en construction sur le Rhône. Visite de l'usine des asphaltes de Seyssel.
 12 h. — » Dîner. Prix Fr. 2.50.
 2 h. 07 » Départ de Pylimont pour Bellegarde. Visite de la perte du Rhône à Bellegarde.
 7 h. 02 » Départ de Bellegarde.
 11 h. 43 Rentrée à Lausanne.

Prix du billet aller et retour Fr. 7.50.

Prière de s'inscrire auprès de M. Chastellain, secrétaire, Directeur du Service des Eaux, rue du Pré 25, Lausanne.

En cas de participation insuffisante ou de mauvais temps la course n'aurait pas lieu.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

NÉCROLOGIE

Les collègues et amis de Monsieur

JOHN-SILVIUS PITTET

architecte, à La Chaux-de-Fonds, membre de la Section neuchâteloise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, sont informés de son décès, survenu le 28 septembre 1906, dans sa 62^{me} année, après une longue et pénible maladie.

CONCOURS

Hôtel du Pont et Terminus, à Vevey.

La Société de l'Hôtel du Pont, à Vevey, ouvre un concours d'idées entre les architectes suisses ou domiciliés en Suisse, pour l'utilisation de son terrain, situé aux abords de la gare de Vevey.

Le but de la Société est de construire un Hôtel de second rang, établi avec tout le confort moderne.

Cet hôtel comprendra :

1^o *Au sous-sol* : Cuisine ; laverie ; office ; garde-manger ; chambre de provisions ; salle du personnel ; buanderie avec lingerie et repassage ; caves ; locaux pour chauffage et charbon ; autres dépendances nécessaires.

2^o *Au rez-de-chaussée* : Un hall d'entrée ; un café, placé à l'angle de la place de la Gare et de la rue des Communaux ; un restaurant pour 50 personnes ; une salle à manger pour 100 personnes ; des offices pour salle et café ; une salle pour lecture et correspondance ; un salon ; un bureau ; une loge de portier ; un

grand escalier avec ascenseur desservant tout l'immeuble ; des escaliers de service ; des toilettes spacieuses.

3^o *Aux divers étages* : Environ 100 chambres de maîtres, dont un quart à deux lits.

En outre, à chaque étage, chambre de bain et toilettes, ainsi que les locaux de service nécessaires.

4^o *Dans les combles* : Des chambres de domestiques et au besoin le service de la buanderie.

Le rez-de-chaussée de l'avenue de la Gare est réservé pour des magasins à louer.

La hauteur permise par les Règlements communaux sera entièrement utilisée.

La distribution devra être aménagée de façon à pouvoir convertir momentanément un tiers des chambres environ, situées sur l'avenue de la Gare et au levant, en appartements locatifs de 3 à 5 chambres, desservis par un escalier et par une entrée spéciale située sur le passage de servitude de non bâti.

Il sera remis aux concurrents avec le présent programme :

Un plan général au 1 : 250 par mètre avec cotes de niveau, et un Règlement sur la police des constructions de la ville de Vevey.

On a droit de jour et de passage sur la partie indiquée servitude de non bâti.

Les concurrents auront à fournir : 1^o Un plan du sous-sol. 2^o Un plan du rez-de-chaussée. 3^o Un plan des étages. 4^o Un plan des combles. 5^o Les façades sur rues et passage. 6^o Les coupes nécessaires à la compréhension du projet.

Le tout à l'échelle du 1 : 200.

Il est aussi demandé un devis estimatif du bâtiment, calculé au mètre cube. Le cube calculé d'une manière effective, y compris le sous-sol et le volume des toitures.

Le jury appelé à juger le concours est composé de MM. L. Perrier, architecte, conseiller d'Etat, à Neuchâtel ; F. Isoz, architecte, à Lausanne ; L. Maillard, architecte, à Vevey.

Il est mis à la disposition du jury une somme de Fr. 2500, qui sera répartie entre les trois ou quatre meilleurs projets.

La Société se réserve toute liberté pour quant au choix de l'architecte chargé de l'étude du projet définitif. Cependant, s'il est délivré un premier prix et que son auteur ne soit pas chargé de cette étude, il recevra une surprime de Fr. 800.

Après le verdict du jury tous les projets seront exposés pendant quinze jours. Le rapport du jury sera publié dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* et dans la *Schweizerische Bauzeitung*.

Les projets devront être expédiés, franco de port, à l'adresse de M. le syndic Jomini, président de la Société, et cela pour le 10 décembre prochain.

Le présent programme a été approuvé par les membres du jury dans la séance de ce jour.

Vevey, 17 septembre 1906.

Chalets à construire sur le Mont Soleil, sur St-Imier.

L'Association immobilière du Mont Soleil, sur St-Imier, met au concours l'élaboration des plans de chalets à construire sur ses terrains. Une somme de Fr. 500 sera répartie entre les trois projets les plus méritants. Ce concours sera fermé le 31 octobre 1906. Pour renseignements, s'adresser à M. François Geneux, à St-Imier.